



Il ne pourra être attribué qu'une aide par enfant mineur et pour une seule activité.

Pourquoi ?

Pour faciliter l'accès des enfants paimpolais à une activité sportive, culturelle de loisirs, le centre communal d'action sociale de la ville de Paimpol propose ce dispositif : une aide sous condition de ressources, simple à utiliser.

Pour qui ?

Pour chaque enfant paimpolais âgé de moins de 18 ans dont les parents justifient d'un revenu fiscal de référence de moins de 20 000€.

Combien ?

L'aide varie en fonction du revenu fiscal des parents.
Prendre contact avec le centre communal d'action sociale de Paimpol.

A savoir

Cette aide peut être utilisée pour les inscriptions auprès des associations culturelles et sportives.
Pour obtenir cette aide, il faut habiter Paimpol.

+ d'info

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Centre communal d'action sociale de Paimpol
Rue Pierre Feutren - 22500 PAIMPOL
02 96 55 31 90

